

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 10 mai 2023

OUVERTURE DE NOUVEAUX POSTES DE POLICIERS NATIONAUX DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) portée par Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, permet la création de 8 500 postes de policiers et gendarmes dans le quinquennat, en complément des 10 000 postes créés dans le quinquennat précédent.

Cette augmentation significative de nombre de policiers et gendarmes, voulue par le Président de la République et complétée par une évolution inédite des moyens matériels et par le développement des nouvelles technologies, permettra de renforcer davantage la sécurité des Français.

Sur instruction de Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, 3 nouveaux postes de policiers nationaux seront ouverts dans le cadre du mouvement général dans le département du Cantal à compter de septembre prochain.

Dans le département du Cantal, la zone sous la responsabilité de la police nationale comprend les communes d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère.

Ces effectifs permettront notamment de renforcer la présence des policiers dans l'espace public et lutter fermement contre la délinquance.